



siegling transilon
bandes de transport et de process

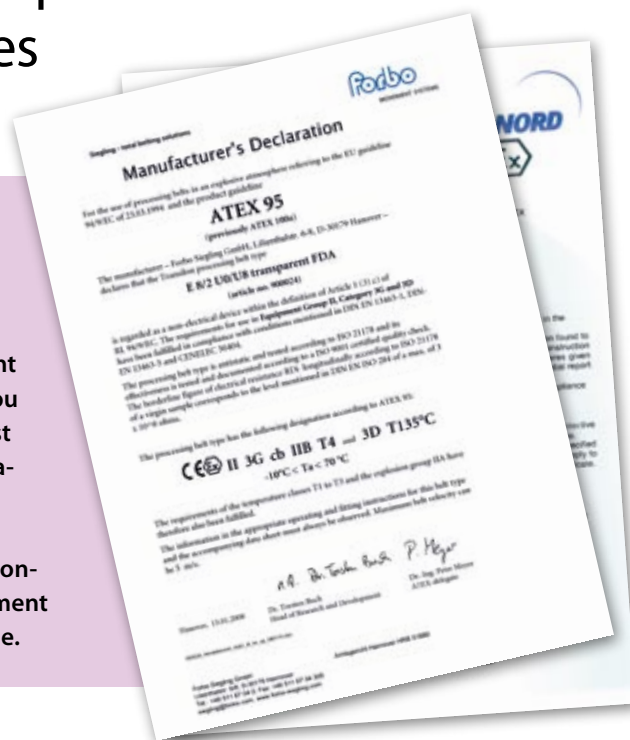
Protection contre les risques d'explosion :
Sécurité accrue grâce aux bandes de process **ATEX**

Protection contre les risques d'explosion : sécurité accrue grâce aux bandes de process ATEX

Depuis le 1^{er} juillet 2003 la directive 94/9EC est entrée en vigueur. Connue dans les milieux spécialisés la directive ATEX 95 régit les risques d'inflammabilité dans une ambiance explosive.

Les bandes de process utilisées sur les convoyeurs peuvent également présenter un risque d'inflammabilité causé par l'électricité statique ou l'échauffement dû au frottement, en cas de mauvaise utilisation. Il est du devoir des fournisseurs de bandes et du constructeurs des installations de s'assurer que la norme est respectée.

En tant que fournisseur de bandes, Forbo Siegling fait face à ses responsabilités et fournira, si nécessaire, des bandes de process spécifiquement autorisées pour une utilisation dans une ambiance à risque explosible.



La conformité des bandes de process est stipulée dans des déclarations fabricant ATEX et des certificats de conformité établis en collaboration avec une autorité officielle, en Allemagne il s'agit de la «TÜV».

Une notice de service détaillée comportant des indications sur la conception ATEX du convoyeur doit entre autres être jointe au certificat de conformité.

Notre programme de livraison ATEX étant constamment complété de nouveaux produits, veuillez contacter votre correspondant Forbo Siegling qui vous communiquera les types disponibles.

Naturellement nous sommes aussi à la disposition de nos clients pour leur donner des conseils spécifiques et individuels concernant les aspects ATEX actuels et futurs.

Le prochain changement est déjà annoncé : alors que la directive actuelle ATEX 95 se réfère à la mise en circulation de nou-

velles installations, l'application de la directive ATEX 137 est obligatoire depuis janvier 2006. Dans le cadre du décret sur la sécurité des entreprises, elle réglemente le fonctionnement d'installations en atmosphères potentiellement explosibles. Sont donc également concernées les anciennes installations qui, en cas de

besoin, doivent être adaptées pour répondre aux nouvelles réglementations.

Pour les anciennes installations aussi il s'avère donc nécessaire, déjà aujourd'hui, de livrer et d'utiliser les bandes de process selon la nouvelle directive ATEX.

Notes explicatives sur la catégorie ATEX et comparaison avec «l'ancienne» classification selon les zones explosibles :

Catégorie ATEX	Correspond à Zone Ex.	Signification	Courroies/bandes autorisées?
1 G (G = gas)	Ex-Zone 0	Présence de gaz explosifs en permanence ou sur une longue durée	Pas de courroies de transmission de puissance, bandes de transport oui: si v < 0,5 m/s
1 D (D = dust/poussière)	Ex-Zone 20	Présence de poussières explosives en permanence ou sur une courte durée	Pas de courroies de transmission de puissance, bandes de transport oui: si v < 0,5 m/s
2 G	Ex-Zone 1	Présence fréquente de gaz explosifs	oui, excepté pour groupe IIC
2 D	Ex-Zone 21	Présence fréquente de poussières explosives	oui
3 G	Ex-Zone 2	Présence de gaz explosifs de façon ponctuelle ou sur une courte durée	oui
3 D	Ex-Zone 22	Présence de poussières explosives de façon ponctuelle ou sur une courte durée	oui